



Paris, le 4 avril 2012

Malaise aux négociations

A l'heure où les salarié-e-s de Radio France manifestent l'envie d'une possible évolution de carrière, les négociateurs mandatés par les syndicats représentatifs pour débattre du métier de documentaliste rejettent la proposition de l'Unsa de créer l'emploi de « documentaliste référent ».

Notre proposition reposait sur un simple constat : pour évoluer dans sa carrière à Radio France, un-e documentaliste n'a le choix qu'entre une évolution hiérarchique ou une mobilité vers un autre métier.

Il nous semble toujours judicieux de proposer une évolution professionnelle dans le métier de documentaliste, mais où sera reconnue une compétence particulière. Renoncer à cette idée aujourd'hui c'est remettre en cause l'ouverture de la grille B24 il y a une dizaine d'années. Pour rappel, cette ouverture ne s'est jamais faite pour les documentalistes de l'Ina. C'est déjà une bonne chose, elle a permis au fil des ans à des documentalistes de Radio France de pouvoir faire reconnaître un niveau de compétence.

La proposition de l'Unsa, c'est la possibilité pour 25 à 30 documentalistes d'occuper un poste de « documentaliste référent ». Cet intitulé est bien plus parlant que « cadre de production principal » qui gratifie les salarié-e-s de la qualification B24. C'est la possibilité d'évoluer, donc de retrouver une réelle motivation dans son travail, facteur d'épanouissement professionnel.

En refusant ce principe, les organisations syndicales concernées portent un mauvais coup aux salarié-e-s qu'elles sont censées représenter.